

Lettre d'information

n° 1 – Mars 2018



Le harcèlement scolaire

Qu'est-ce que le harcèlement scolaire?

Le harcèlement scolaire est défini par la loi comme la répétition de propos et de comportement d'un élève sur un autre élève ayant pour but ou effet une dégradation de ses conditions de vie. Ils se traduisent par une altération de la santé physique ou mentale de la victime.

Reconnaître le harcèlement

Il n'est pas facile à détecter chez un enfant ou un adolescent. Cependant certains signes peuvent alerter:

A la maison

- Troubles du sommeil
- Troubles de l'alimentation
- Irritabilité
- Somatisations diverses (maux de ventre, eczéma)
- Repli sur soi

A l'école

- Baisse des résultats scolaires
- Isolement à la récréation
- Devoirs non faits ou matériel oublié
- Agitation ou repli

Les caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire

- **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- **Répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Les vexations portent bien souvent sur

- Le poids (50%)
- La taille (15%)
- Le « look » (12%)
- Le patronyme (8%)
- L'accent et style langagier (8%)
- La couleur de peau, origine ethnique (4%)

Les différentes formes de harcèlement

- Les brutalités physiques (coups, bagarres, vols et rackets, enfermement forcé, gestes déplacés..)
- Les violences verbales (insultes, menaces, rumeurs)
- Les violences émotionnelles (humiliation, chantage, exclusion d'un groupe)
- Le cyberharcèlement (harcèlement au moyen de formes électroniques de communication)

Comment réagir face au harcèlement?

Il est difficile pour un élève qui subit tous les jours des violences physiques ou verbales de la part de ses camarades d'avoir la force de dire stop ou de parler de sa situation à quelqu'un de confiance. Les parents doivent donc être particulièrement vigilants et capter des signes évocateurs de harcèlement. Et quand les parents constatent que leur enfant est victime, il faut d'abord le rassurer, lui dire qu'on le croit, et qu'il peut compter sur eux.

Il faut ensuite en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- Prendre rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée
- Contacter Har'Ciel
- Contacter le n° vert « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Il est déconseillé de tenter de gérer vous-même le problème et de contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation.

De la lecture



« *Seule à la récré* » de Ana et Bloz est la première BD sur le harcèlement scolaire. Elle est accessible au jeune public. Le sujet est traité de façon tendre, humoristique et vraie. Anna, l'auteure, raconte sa propre histoire. Elle a elle-même été victime de harcèlement en CP, CE1, CE2

Nous joindre : harciel.rueil@gmail.com

Nos permanences :

Le mercredi après-midi de 14h à 16h
au CCAS, 2 place Jean Jaurès à Rueil
Prendre obligatoirement rendez-vous au 01.47.32.67.67